Formations à donner aux nouveaux diplômés

Les finissants du PNIC doivent recevoir les formations obligatoires qui sont offertes par le CISSS/CIUSSS/Urgences-santé d'appartenance à compter de la date où ils arrivent dans votre région, qu'ils aient un emploi à titre de paramédic ou non.

Cependant, considérant l'écart entre les contenus de formations provinciales reçues dans les cégeps et celles données dans les CISSS/CIUSSS/Urgences-santé, un certain rattrapage doit être effectué à l'arrivée dans les régions.

Prenez note que la formation APP (appréciation clinique) a été considérée reçue dans tous les CÉGEPS et que cette formation n'est pas à redonner aux finissants. Conséquemment, les TAP finissants des PNIC n'auront pas cette formation inscrite à leur profil.

Pour les étudiants ayant réussi leur **PNIC 1.0 (soit entre le 1er juin 2011 et le 31 mai 2012).** La formation à donner est la suivante :

- Dyspnée sévère Jour 1
- Réanimation 2011

Pour les étudiants ayant réussi leur **PNIC 2.0 (soit entre le 1er juin 2012 et le 31 mai 2013).** La formation à donner est la suivante :

- L'autre côté de la médaille (Médico-Légal 2012)

Pour les étudiants ayant réussi leur **PNIC 3.0 (soit entre le 1er juin 2013 et le 31 mai 2014).** Les formations à donner sont les suivantes :

- L'autre côté de la médaille (Médico-Légal 2012)
- PICTAP 2013 (cette formation doit comprendre AVC et DAVG)

Pour les étudiants ayant réussi leur **PNIC 4.0 (soit entre le 1er juin 2014 et le 31 mai 2015).** Les formations à donner seront les suivantes :

- Dyspnée sévère jours 2 et 3

Pour les étudiants ayant réussi leur **PNIC 5.0 (soit entre le 1er juin 2015 et le 27 mai 2016).** Il est prévu que les formations à donner seront les suivantes :

- MVE (Maladie à virus Ébola)
- Naloxone (Maintien de compétence dyspnée J2-3 et naloxone)

Pour les étudiants ayant réussi leur **PNIC 6.0 (soit entre le 30 mai 2016 et le 16 juin 2017),** les formations à donner seront les mêmes que les TAP, les formations provinciales étant à jour pour le moment.

Pour les étudiants ayant réussi leur **PNIC 7.0 (soit entre le 26 juillet 2017 et le 31 mai 2018),** les formations à donner seront la suivante :

- Trauma 2016

Voici la même information sous forme de tableau :

Version du PNIC réussi et dates correspondantes	Nouvelle matière incluse dans les évaluations du PNIC	Formations provinciales à redonner aux TAPs
1.0 (entre le 1er juin 2011 et le 31 mai 2012)	• Appréciation clinique	• Réanimation 2011 • Dyspnée sévère J1
2.0 (entre le 1er juin 2012 et le 31 mai 2013)	• Réanimation 2011 • Dyspnée sévère J1	• L'autre côté de la médaille (Médico-légal 2012)
3.0 (entre le 1er juin 2013 et le 31 mai 2014)		• L'autre côté de la médaille (Médico-légal 2012) • PICTAP 2013 (incluant AVC et DAVG)
4.0 (entre le 1er juin 2014 et le 31 mai 2015)	• PICTAP 2013 (incluant AVC et DAVG)	• Dyspnée sévère J2 et 3
5.0 (entre le 1er juin 2015 et le 27 mai 2016)	• Dyspnée sévère J2 et 3	• MVE • MdC dyspnée sévère J2 et 3 ET Naloxone

Version du PNIC réussi et dates correspondantes	Nouvelle matière incluse dans les évaluations du PNIC	Formations provinciales à redonner aux TAPs
6.0 (entre le 30 mai 2016 et le 16 juin 2017)	• MVE (Maladie à virus Ébola) • MdC dyspnée sévère J2 et 3 ET Naloxone • PICTAP 2015	Toute formation provinciale obligatoire émise par le MSSS
7.0 (entre le 26 juillet 2017 et le 31 mai 2018)	EQTPT (seulement)	Trauma 2016